

Les projets de relèvement du Tarif douanier français et le rôle de notre Chambre de commerce

Autor(en): **M.T.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France**

Band (Jahr): - **(1925)**

Heft 57

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-889429>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

SIÈGE SOCIAL : 61, AVENUE VICTOR-EMMANUEL III

PARIS (8°)

BULLETIN MENSUEL

FÉVRIER 1925

Le Numéro : 1 fr. 50

Abonnement : 15 fr.

NUMÉRO 57

PRÉSIDENT D'HONNEUR : M. ALPHONSE DUNANT, MINISTRE DE SUISSE EN FRANCE

PRÉSIDENT : M. FERDINAND DOBLER

VICE-PRÉSIDENT : M. AUGUSTE DUPLAN

TRÉSORIER : M. CH. COURVOISIER-BERTHOUD

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : M. MAURICE TREMBLEY

Les Projets de relèvement du Tarif douanier français et le Rôle de notre Chambre de Commerce

Un relèvement de tarif aussi prononcé que celui qui caractérise le projet déposé par le gouvernement français, le 21 novembre dernier, constituerait pour plusieurs branches de l'industrie suisse, et parmi les plus importantes, une menace dont la gravité ne saurait être exagérée. Les nombreuses lettres que notre Chambre de Commerce a reçues de Suisse, en décembre et janvier, témoignent de l'émotion très justifiée que la publication de ce projet de relèvement des droits d'entrée en France a provoquée chez nos exportateurs de machines et chez toutes nos grandes fabriques d'horlogerie.

Fort heureusement, nous vivons dans un temps où le développement des échanges internationaux a créé, entre les exportateurs d'un pays et les importateurs d'un autre pays, une si évidente communauté d'intérêts, que le législateur, si résolu qu'il soit à protéger les industries nationales, ne peut se permettre de relever les barrières douanières que dans la mesure où ce relèvement ménage les importateurs et surtout le commerce de détail dont les intérêts dépendent étroitement et des besoins et des moyens du consommateur.

Cette parenté d'intérêts ou, si l'on aime mieux, cette interdépendance entre l'exportateur d'un pays et le consommateur d'un autre pays, est devenue, à l'égard des velléités excessives de

protectionisme, un modérateur souvent plus efficace que les plus habiles marchandages tarifaires de pays à pays.

Si, comme on le dit, le projet de loi du 21 novembre 1924 est déjà abandonné par ses auteurs mêmes, cet abandon est attribuable, moins à l'émotion manifestée par les exportateurs étrangers qu'aux protestations qui se sont fait entendre du côté français.

Divers groupements d'importateurs et de détaillants, avec une unanimité significative, n'ont pas eu de peine à montrer qu'un tarif douanier qui opposerait à certaines grandes catégories de produits étrangers une barrière infranchissable, serait, pour des milliers de commerçants français, un véritable désastre. Il faut croire que leurs arguments ont paru concluants puisque le projet a été abandonné.

Il convient d'indiquer, en passant, que ce projet de remaniement tarifaire partiel, qui fut déposé avec une sorte de hâte, avait surtout pour objet — c'est du moins ce que l'on assure — de fournir au gouvernement français, en vue des négociations avec l'Allemagne, un instrument plus moderne que le tarif actuellement en usage. Mais ceci est une toute autre histoire dans les péripéties de laquelle nous ne nous aventurons pas. Il nous suffit d'avoir indiqué à nos exportateurs suisses que le projet qui les menaçait paraît abandonné.

Nous devons ajouter qu'ils auraient tort de croire qu'aucune menace analogue n'est plus à redouter. Ce n'est, en effet, un secret pour personne que les bureaux compétents sont activement occupés à une révision générale du tarif douanier. Un nouveau projet verra sans doute le jour dans le courant de l'année. Rien ne nous permet de dire, dès maintenant, s'il nous apportera des surprises bonnes ou mauvaises, mais nous osons espérer que les préoccupations protectionnistes ne seront pas poussées jusqu'au niveau que prétendait atteindre le projet mort-né qui nous a si fort alarmés.

*
**

Nous tenons à saisir cette occasion de remercier tous les intéressés suisses qui se sont adressés à nous, nous ont fait part de leurs craintes et nous ont exposé, avec autant de clairvoyance que de précision, la situation économique qui résulterait de l'application d'un tarif semblable au défunt projet.

En nous renseignant comme ils l'ont fait, ils ont rendu service à la cause générale de nos exportations suisses, tout autant qu'à leurs intérêts particuliers.

Si vigilante que s'efforce d'être une Chambre de Commerce à l'étranger, elle ne peut avoir la prétention de tout savoir ni de tout voir et elle ne parvient à comprendre clairement les intérêts souvent très complexes et très spéciaux dont elle a la garde, que dans la mesure où les intéressés eux-mêmes se donnent la peine de la renseigner et de la documenter.

Nous avons eu quelques occasions de remarquer que dans le nombre des lettres qui nous sont adressées, quelques-uns de nos correspondants nous consultent avec une sorte de timidité. On dirait qu'ils craignent de nous importuner. Qu'ils sachent donc bien que loin de nous importuner, leurs lettres nous sont fort utiles et nous intéressent au plus haut degré. Qu'ils nous écrivent, sans hésitation, toutes les fois qu'ils en éprouveront le besoin. Nous n'avons pas de plus chère ambition que de maintenir avec tous nos exportateurs suisses, avec les petits comme avec les grands et à quelque branche d'industrie qu'ils appartiennent, un contact aussi constant et aussi étroit que possible.

M. T.

Le Malaise politique et la Situation économique de la France

Nous ne pensons pas manquer à la réserve que doit s'imposer tout étranger qui jouit de l'hospitalité française, en constatant que la France traverse des moments plus difficiles que tous ceux qu'elle a vécus depuis la guerre. Nous ajouterons que nous faisons cette constatation avec d'autant moins d'hésitation que nous sommes de ceux qui considèrent que le malaise dont souffre présentement la France est, en dépit des apparences les plus alarmantes, beaucoup plus superficiel qu'on ne le croit généralement.

Sans le malaise politique, qu'il ne nous appartient ni de juger, ni même d'analyser, les difficultés financières elles-mêmes, si sérieuses qu'elles soient, n'auraient pas le caractère menaçant qu'elles ont revêtu depuis quelque temps.

Comment la France sortira-t-elle de cet état aigu de malaise politique? Certes, nous n'en savons rien, mais l'acuité même de ce malaise, pensons-nous, est un signe qu'il ne durera pas beaucoup plus longtemps.

Il suffirait de fort peu de chose, c'est-à-dire de quelques actes qui paraîtront élémentaires quand ils auront été accomplis, pour que ce

malaise politique disparaisse comme par enchantement et pour que la situation économique proprement dite, qui est remarquablement bonne, contribue à atténuer considérablement les difficultés de la situation financière. Car enfin, les difficultés financières actuelles ne sont que des difficultés de trésorerie et les difficultés de trésorerie ne sont insolubles que pour un pays dont la situation économique est, elle-même, gravement compromise.

Non seulement la situation économique de la France n'est en rien compromise, mais quand on étudie les chiffres de son commerce extérieur et ceux du rendement des impôts, on ne peut qu'admirer les brillants résultats et la puissance de récupération dont ils sont l'expression éloquente.

Nous donnons, un peu plus loin, une analyse du commerce extérieur de la France et les chiffres du rendement des impôts. Nos lecteurs y verront que les exportations, en une année, ont accusé une augmentation de 4 millions et demi de tonnes, tandis que les importations, dans le même temps, n'augmentaient que de 1 million et demi de tonnes; que les exportations en 1924 ont dépassé les importa-